

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires générales et résiduares,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Convocation¹

Mardi 13 juillet 2021 – 15h00
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Salle 201
et visioconférence

Mesures sanitaires

- ❖ La commission se tient de manière mixte (présentiel et en visioconférence), avec un encouragement aux prises de parole en présentiel. Le président de la commission, au minimum, est donc présent en salle ainsi que la secrétaire administrative.
- ❖ Priorité est donnée aux membres effectifs et suppléants de la commission.
- ❖ Une intervention est possible en visioconférence pour les membres de la commission qui suivent les débats en visioconférence.
- ❖ Les autres députés suivent la séance en visioconférence et peuvent intervenir à distance.
- ❖ Les collaborateurs des membres effectifs ou leurs suppléants sont autorisés en salle s'il reste de la place.
- ❖ Le port du masque est obligatoire, sauf lors des prises de parole.
- ❖ Il est interdit de s'asseoir sur les chaises sur lesquelles le pictogramme *ad hoc* a été apposé.
- ❖ Le vote se fait caméra allumée pour les personnes en visioconférence.

Ordre du jour

1. Projet de décret portant délibération n° 1 résultant de circonstances exceptionnelles et imprévisibles autorisant l'engagement et la liquidation au-delà des crédits prévus au budget initial 2021 de la Commission communautaire française

doc. 51 (2020-2021) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote)
- Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge du Budget
- Discussion générale
- Discussion et vote des articles
- Vote de l'ensemble du projet de décret

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes dûment autorisées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/>.

2. Divers

Composition de la commission

Présidence : Mme Magali Plovie

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu, Mme Aurélie Czekalski

Membres effectifs :

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu

Ecolo : M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar

MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Michael Vossaert

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghysse, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti

MR : Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman

DéFI : M. Jonathan de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijs

PTB : M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Luc Vancauwenberge

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».